

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 13 OCTOBRE 2014

Présents : M. Raoul FLOREZ, président

Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OIHENART - Anne JAGGI -
Magali BARTHASSAT
MM. Gérard FONTAINE - M. Andreas FABJAN – M. André THEVENOZ
Jean-Claude DENERVAUD, membres

Excusés : M. Albin DELAVY - Mme Catherine LEHMANN

Secrétaire : Mme Manuela RABUNAL-PAZ

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18H30 en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes dans la salle communale.

Il présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014 du Conseil municipal : elle se fera lors de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2014*
- 2. Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2015.*
- 3. Communication de l'exécutif*
- 4. Divers*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014 du Conseil municipal

L'approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2014 du Conseil municipal se fera lors de la prochaine séance, soit le 17 novembre 2014.

2. Présentation du budget de fonctionnement, du taux des centimes additionnels, du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que de l'autorisation d'emprunter – exercice 2015.

Avant de passer à la présentation, la secrétaire générale remet à chaque Conseiller municipal un dossier complet concernant le projet de budget de fonctionnement de l'exercice 2015.

Elle indique qu'elle a effectué des changements de natures et de fonctions de certains postes de charges et de revenus du compte de fonctionnement. Elle a également renommé l'intitulé de certains comptes pour faciliter la compréhension, par exemple, le compte « 21.00.365 Institutions privées » a été corrigé pour devenir le compte « 54.00.365.00 - Association les Cuis-Cuis ». Elle a également ventilé les charges et les revenus qui étaient comptabilisés

dans un seul compte et a créé de nouveaux comptes plus spécifiques pour faciliter la préparation du budget et donner plus de transparence aux données. Ceci est, par exemple, le cas pour la Fonction 14 *Incendie et secours*.

Dans sa globalité, elle mentionne que le total du projet de budget 2015 est supérieur à celui de l'année 2014 pour environ CHF 290'000.- mais qu'il est plus proche du solde des comptes de l'exercice 2013. En effet, lors de l'établissement du budget 2014, le Département des finances de l'Etat de Genève avait non seulement communiqué à la Mairie des évaluations du centime additionnel pour les personnes physiques à la baisse, mais également une forte diminution du montant provenant de la péréquation financière intercommunale. L'exécutif avait donc dû revoir certaines charges pour l'exercice 2014 à la baisse pour pouvoir présenter un budget équilibré.

La secrétaire générale affiche à l'écran et commente le tableau récapitulatif par natures des charges et des revenus pour l'exercice 2015. Elle indique que l'exécutif présente également un projet de budget de fonctionnement équilibré laissant apparaître un excédent de revenus de CHF 3'007.- et elle passe en revue les rubriques qui sont à l'origine des principales variations des charges et des revenus et qui figurent dans le tableau ci-après.

Projet de Budget de Fonctionnement pour l'exercice 2015 – par nature (2 natures)

Natures	Désignation du compte	Solde du compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart en Francs BU15-BU14
3	CHARGES	1 953 885.83	1 791 905.00	2 083 255.00	291 350.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	410 146.60	427 200.00	446 800.00	19 600.00
31	BIENS SERVICES MARCHANDISES	854 599.19	698 760.00	916 660.00	217 900.00
32	INTÉRÊTS PASSIFS	134 819.75	90 243.00	120 243.00	30 000.00
33	AMORTISSEMENTS	328 637.90	328 638.00	349 895.00	21 257.00
34	CONTRIBUTIONS AUTRES COLLECTIVITÉS	16 588.39	17 759.00	17 900.00	141.00
35	DÉDOMMAGEMENTS À COLL.PUBLIQUES	117 839.85	127 472.00	138 155.00	10 683.00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	91 254.15	101 833.00	93 602.00	8 231.00-
4	REVENUS	1 984 595.66	1 792 018.00	2 086 262.00	294 244.00
40	IMPÔTS	1 508 213.91	1 551 449.00	1 619 768.00	68 319.00
42	REVENUS DES BIENS	170 511.05	162 780.00	163 780.00	1 000.00
43	REVENUS DIVERS	71 830.00	35 450.00	38 460.00	3 010.00
44	PARTS À RECETTES SANS AFFECTATION	215 555.50	38 339.00	151 920.00	113 581.00
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLL. PUBLIQUES	15 310.45	4 000.00	111 334.00	107 334.00
46	SUBVENTIONS ACQUISES	3 174.75		1 000.00	1 000.00
TOTAL GENERAL					
	TOTAL DES CHARGES	1 953 885.83	1 791 905.00	2 083 255.00	291 350.00
	TOTAL DES REVENUS	1 984 595.66	1 792 018.00	2 086 262.00	294 244.00
	EXCEDENT DE REVENUS	30 709.83	113.00	3 007.00	2 894.00

Variation des revenus :

Les 3 principales variations de revenus proviennent des natures **40 Impôts, 44 Parts à des recettes sans affectation** et **45 Dédommagements de collectivités publiques**.

Pour l'exercice 2015, les dernières évaluations du centime additionnel pour les personnes physiques (**nature 40**) reçues de l'Etat s'élèvent à CHF 29'813.- par centime. Cette valeur est légèrement à la hausse par rapport à celle de 2014 de CHF 206.- par centime, soit au total la somme de CHF 9'476.-.

Pour les évaluations du centime additionnel des personnes morales (**nature 40**), le montant annoncé par l'Etat est de CHF 283.- par centime. Cette valeur est à la baisse par rapport à celle de 2014 de CHF 217.- par centime, soit au total la somme de CHF 9'982.-.

L'un dans l'autre l'impact de la variation sur les impôts des personnes physiques et morales se compense et n'apporte donc aucun revenu supplémentaire pour 2015.

La secrétaire générale affiche au beamer un tableau récapitulatif sur la variation des estimations de la valeur du centime additionnel des personnes physiques et morales fournies par l'Etat depuis l'année 2012 à ce jour. L'écart d'estimation entre le montant annoncé pour le Budget 2012, soit CHF 33'848.- et celui annoncé pour le budget 2015, soit CHF 30'096.- représente une perte de revenus sur lesdits impôts pour la commune d'environ CHF 173'000.-

Concernant, la part de la commune provenant du Fonds de péréquation financière intercommunale, selon l'article 40 selon la loi générale sur les contributions publiques, (**natures 40**), le montant annoncé par l'Etat est de CHF 230'368.- pour 2015, alors qu'en 2014 la somme est de CHF 161'399.-. Cela représente donc une hausse de revenus de CHF 68'969.-.

Pour la péréquation financière intercommunale - contribution reçue des communes (les communes à fort potentiel de ressources versent aux communes à faible potentiel de ressources une allocation)- (**nature 44**) l'Etat nous annonce une somme de CHF 145'420.- pour 2015 alors qu'en 2014 nous touchons CHF 32 689.-, soit une hausse importante de revenus de CHF 112'731 --. Pour mémoire, le montant reçu pour l'exercice 2013 a été de CHF 186'430.-.

La dernière variation importante des revenus provient du FIA – Fonds intercommunal d'assainissement - (**nature 45**), qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et qui nous versera sous forme d'un loyer, le montant estimé à CHF 109'434.- qui correspond à la prise en charge par ledit fonds du solde des amortissements non encore échus pour les travaux effectués par la commune dans les égouts et collecteurs lors des dernières années.

Au total, la prévision de hausse des revenus pour l'exercice 2015 est estimée à environ CHF 290'000.-.

Variation des charges :

Concernant les charges, le projet de budget pour l'exercice 2015 se calque sur l'exercice 2014, dont les charges avaient dû être revues à la baisse en raison de la baisse des revenus annoncée par l'Etat, auquel l'exécutif a décidé d'ajouter la hausse estimée des revenus, mentionnée précédemment, soit la somme d'environ CHF 290'000.-. Cette hausse a été affectée principalement à trois natures de charges soit **31 Biens, services et marchandises, 32 Intérêts passifs et 33 Amortissements**.

La secrétaire générale indique que la plus grande partie du montant à disposition a été attribué à l'entretien des bâtiments communaux, des routes et chemins, de l'éclairage public, etc. **(nature 31)**. Il y a eu en 2014, beaucoup de dégâts dans les bâtiments, notamment le bâtiment de l'école. Le montant total budgétisé reste tout de même inférieur à celui des comptes 2013.

La commune amortira également dès 2015 l'avance de loyer faite en 2014, pour les 25 prochaines années, à la Coopérative des Effeuilles, soit la somme totale de CHF 400'000.- à raison de 1/25 du montant, soit CHF 16'000.- par année, pour la location d'une travée pour les pompiers et d'une autre pour la voirie communale **(nature 31)**

Dans le cadre du projet de construction de deux immeubles de logements communaux, la commune doit recourir à l'emprunt. Un montant de CHF 32'000.- a été prévu au projet de budget 2015 pour la prise en charge des intérêts de la 1^{ère} tranche de l'emprunt. **(nature 32)**

En 2014, la Commune a voté des crédits d'investissements pour la somme de CHF 1'012'000.-. Ceci représente un montant total supplémentaire d'amortissement de CHF 62'685.-. Il y a également l'amortissement des travaux de rénovation de la Mairie qui arrive à échéance en 2014, soit une économie d'amortissement de CHF 41'428.-. La variation totale pour 2015 est donc d'un surplus d'amortissement de CHF 21'257.- **(nature 33)**.

Pendant la présentation, M. le président donne également des compléments d'informations.

Plusieurs conseillers demandent des précisions sur certaines rubriques.

La secrétaire générale précise que M. le président et elle-même sont à la disposition de tous les conseillers municipaux pour des compléments d'informations ou d'explications données ce soir. Les dates retenues pour les questions sont les :

29 octobre 2014	de 16H30 à 18H00
3 novembre 2014	de 16H30 à 18H00
5 novembre 2014	de 16H30 à 18H00

M. le président remercie la secrétaire générale pour la préparation des documents, des tableaux et sa présentation de ce soir.

3. Communications de l'exécutif

Exercice 2013 : Comptes et crédits budgétaires supplémentaires - Courrier du Service de surveillance des communes

Une copie du courrier reçu du Service de surveillance des communes daté du 15 septembre 2014 a été distribuée aux Conseillers municipaux.

M. le président indique pour mémoire que lors du vote des comptes 2013 en mai 2014, le compte de fonctionnement 2013 présentait un excédent de charges de l'exercice de CHF 133'038.87.

Lors du contrôle desdits comptes par le Service de surveillance des communes, cette dernière a constaté une erreur d'affectation de certaines charges que notre contrôleur fiduciaire a omis de corriger. Il s'agit de la rubrique concernant les frais pour l'organisation du concours de construction de deux immeubles de logements communaux qui figurait dans le compte de fonctionnement à la rubrique 95.00.318.02 « étude projet de construction » pour un montant

des offices communaux pour l'approvisionnement économique du pays, à savoir :

M. Gérard Fontaine, responsable
Mme Anne Jaggi, remplaçante

4. Divers

Aménagements extérieurs des nouvelles constructions – courrier de M. Andreas Fabjan à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS)

M. Andreas Fabjan avait adressé un courrier à la CMNS en novembre 2013. Il a reçu, une année après, la réponse de cette dernière et il a souhaité l'adresser à l'ensemble des Conseillers municipaux pour information.

Carrefour dangereux : Route de Soral et Route d'évitement de Sézenove

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart a adressé un e-mail au l'exécutif mentionnant qu'elle trouve que Soral devrait intervenir auprès du département concerné à propos du carrefour hyper dangereux de la Route de Soral et de la route d'évitement de Sézenove. Elle mentionne qu'il y a eu beaucoup d'accidents dus au manque d'attention des automobilistes par rapport aux deux roues, le dernier en date ayant blessé une résidente de Soral.

M. le président lui répond que de mémoire il lui semble qu'à ce carrefour, à l'époque où l'Etat parlait de refaire la piste cyclable, il était prévu la construction d'un giratoire. La piste cyclable a été construite mais pas le giratoire.

Il a eu une conversation téléphonique avec M. Olivier Caumel, directeur de la Direction générale des transports, qui lui a indiqué que, suite à tous ces accidents, l'Etat avait constitué un groupe de travail avec la police qui allait se pencher sur cette problématique. Selon lui, une des solutions serait de modifier le marquage au sol qui actuellement donne la priorité aux vélos par un marquage qui mentionnerait un cédez le passage pour les vélos.

Il conclut en disant que la Commune de Soral peut aussi envoyer un courrier au responsable au sein du Département des constructions et des routes, Monsieur René Leudwiller, mais la problématique est connue.

Site internet

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart indique qu'il devient urgent de mettre à jour le site de la commune, voire de le reprendre en entier.

M. le président lui répond qu'ils ont récemment eu une discussion au sein de l'exécutif à ce sujet et passe la parole à M. Gérard Fontaine.

M. Gérard Fontaine indique qu'ils ont prévu, dans le cadre du budget 2015, des honoraires pour que quelqu'un s'en occupe. Ils souhaitaient poser la question au sein du nouveau Conseil municipal si cela intéresserait quelqu'un de s'en occuper. Il s'est proposé de le faire, mais si d'autres personnes veulent le faire c'est tout à fait possible.

Il faudrait décider si l'on garde le site actuel et dans ce cas-là, M. Albin Delavy doit nous transmettre tout ce qu'il faut pour pouvoir travailler sur ce site avant qu'il quitte la commune, y compris un petit cours comme il l'avait fait il y a quelques temps. L'autre solution serait de repartir sur une autre base qui coûterait même un peu plus cher avec un nouveau logiciel, voir

le système de la Commune de Laconnex.

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart ne connaît pas le site de la commune de Laconnex, mais elle trouve le nôtre pas très agréable à l'utilisation et qu'il n'y a, par exemple, aucune photo de l'année 2014.

M. Gérard Fontaine répond qu'il n'est pas mis à jour et qu'il pourrait-être plus convivial mais le point principal est qu'il faut s'en occuper régulièrement et que les informations primordiales soient à jour quitte à aller les chercher s'il le faut. Le look général et les photos pourraient être traités dans un deuxième temps.

Mme Anne Jaggi indique qu'à son travail, elle fait des « lettres d'info » qui sont envoyées par e-mail et qu'ils ont constitué une base de données des personnes intéressées à recevoir ce genre d'informations. Elle trouverait intéressant qu'il y ait une base de données électroniques pour la commune et que les soraliens puissent recevoir les informations via ce système rapide.

M. André Thévenoz trouve bien que M. Albin Delavy finisse cette législature puis demander aux nouveaux venus s'il n'a y pas quelqu'un d'intéressé à reprendre ce dossier.

M. le président indique que s'il quitte la Commune en fin d'année comme il l'a annoncé, il n'y a plus de raison pour qu'il continue à s'occuper du site. Il va discuter avec lui pour savoir où cela en est et qu'il nous transmette déjà les éléments nécessaires pour que l'on puisse se familiariser avec le site et peut-être déjà mettre des documents sans passer par son intermédiaire.

Chéneaux immeuble des Chavannes

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart a remarqué que le chéneau de l'immeuble des Chavannes, côté chemin du Creux-de-Boisset, en raison des fortes pluies, débordait énormément sur le trottoir.

Il lui est répondu que l'on contactera la Régie Burger pour qu'ils fassent le nécessaire.

Plus personne ne désire prendre la parole. M. le président remercie tout le monde de leur présence et lève la séance à 20h10.